



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Forum mondial de la sécurité routière****Session extraordinaire**

Genève, 9 décembre 2021

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la session extraordinaire*.****

qui se tiendra en ligne ou en présentiel au Palais des Nations, à Genève le 9 décembre 2021 à partir de 11 heures, dans la salle Tempus 3.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Véhicules équipés de systèmes de conduite automatisés : activités autres que la conduite
3. Questions diverses.
4. Date de la prochaine session.
5. Adoption du rapport de la session extraordinaire.

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/welcwp1.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (roadsafety@unece.org). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3^e étage du Palais des Nations). Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l'adresse <http://documents.un.org/>.

** Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=GvcyRA>. Ils peuvent également remplir le formulaire d'inscription disponible pour téléchargement sur le site Web de la Division des transports durables de la CEE, à l'adresse www.unece.org/trans/registfr.html. Ce formulaire est à renvoyer une semaine au plus tard avant le début de la session au secrétariat de la CEE, par courrier électronique (roadsafety@unece.org).

À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 75964). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse www.unece.org/meetings/practical.htm.



II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Forum mondial de la sécurité routière (WP.1) sera invité à adopter l'ordre du jour de la session (ECE/TRANS/WP.1/S/168).

Document(s)

ECE/TRANS/WP.1/S/168.

2. Véhicules équipés de systèmes de conduite automatisés : activités autres que la conduite

À la dernière session, le WP.1 a examiné en détail le document ECE/TRANS/WP.1/2021/2, y a apporté des révisions sur le fond et s'est mis d'accord sur cinq des sept parties principales qu'il contient (Préambule, Définitions, Recommandations relatives aux systèmes de conduite automatisés émettant des demandes de transition, Recommandations à l'intention des conducteurs, et Recommandations à l'intention des fabricants de systèmes de conduite automatisés émettant des demandes de transition). Les dispositions ou les recommandations qui doivent encore faire l'objet d'un accord sont les suivantes : le type de véhicule auquel la résolution s'applique, dans la section Définitions (proposition de la Belgique) ; les alinéas a) et b) du point 3 des recommandations relatives aux systèmes de conduite automatisés émettant des demandes de transition, qu'il est proposé de réunir ; les dispositions relatives aux aptitudes physiques et mentales, et une disposition supplémentaire (proposée par le Bélarus) relative à une situation dans laquelle le conducteur rend le contrôle dynamique au système, à la section des recommandations à l'intention des conducteurs. La révision des deux petites sections restantes, à savoir les recommandations à l'intention des Parties contractantes et la conclusion, doit encore être menée à bien.

Le WP.1 a en outre décidé de tenir une session extraordinaire avant le 10 décembre 2021 pour achever l'élaboration du document ECE/TRANS/WP.1/2021/2. À cette session extraordinaire, il sera invité à poursuivre l'examen du document.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.1/2021/2.

3. Questions diverses

Le WP.1 voudra peut-être examiner d'autres questions.

4. Date de la prochaine session

La prochaine session du WP.1 se tiendra en principe du 7 au 11 mars 2022 à Genève.

5. Adoption du rapport de la session extraordinaire

Le WP.1 sera invité à adopter le rapport de sa session extraordinaire.
